

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 13
N° identifiant 2023-0011

Titre Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle animation culture des Couronneries - Désignation du jury - Dépôt de liste

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	---	---

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retour de Mme Samira BARRO-KONATÉ.</p> <p>Est sortie Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Achats - Moyens généraux
------------------	--

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la ville de Poitiers porte la maîtrise d'œuvre unique de la construction d'un bâtiment neuf regroupant une antenne du Conservatoire à rayonnement régional (CRR), le centre d'animation des Couronneries avec le Carré Bleu et le restaurant d'insertion l'Éveil : le Pôle animation culture des Couronneries. Ce pôle est l'un des équipements majeurs pour le quartier, la Ville et Grand Poitiers.

Conformément à l'article R. 2162-17 du Code de la commande publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures, les offres finales, d'évaluer ces dernières et de les classer.

Les membres élus de la Commission d'appel d'offres (CAO) font partie du jury suivant l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique.

Afin de donner l'avis sur le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle animation culture des Couronneries, il est souhaitable de constituer une CAO spécifique pour cette opération.

Dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création d'une Commission afin qu'elle choisisse l'attributaire du marché (article L. 1414-2), cette CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Ainsi pour les établissements publics, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante (cinq titulaires et cinq suppléants) élus en son sein à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles L. 1411-5 et D. 1411-3).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes (article D. 1411-5).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle animation culture des Couronneries :

- les listes seront déposées ou adressées au Conseil municipal à l'attention de Madame la Maire, au plus tard le 27 février 18 h 00
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

POUR	43	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT.

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-170983- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	1.1	Marchés publics	